



Montréal, le 5 juin 2024

À la direction

Objet : Ajout de la quatrième année et fin de la deuxième année du Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées (**PARPA-EPA**)

Bonjour,

Le 29 juin 2021, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, annonçait la mise sur pied du Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées (PARPA-EPA).

Ce programme a pour objectif d'aider les milieux de vie privés accueillant des aînés à faire face à l'augmentation des primes d'assurance observée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, mais aussi en raison du problème de disponibilité d'assurance commerciale des dernières années. Le programme s'applique à l'assurance des biens, de la responsabilité civile ou professionnelle et de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants dans le cadre de leurs fonctions. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS) - SigmaSanté pour administrer le PARPA-EPA. L'équipe de la DARSSS consacrée au PARPA-EPA est ainsi opérationnelle depuis le 2 août 2021.

Suivant l'annonce de la prolongation d'un an du programme PARPA-EPA, vous pouvez, dès maintenant, nous soumettre votre demande pour la quatrième année du programme PARPA-EPA, soit l'année 2024-2025. À noter que votre demande doit, idéalement, être soumise à la date du renouvellement de votre police d'assurance, avoir à votre disposition tous les documents requis afin de les joindre à votre demande et ainsi bénéficier de l'aide financière dans le cadre du PARPA-EPA. De plus, si ce n'est déjà fait, vous pouvez également nous soumettre votre demande pour la troisième année du programme, soit l'année 2023-2024 qui est toujours disponible.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des documents à fournir et le formulaire à remplir pour nous permettre de traiter votre demande dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer qu'avec la fin de l'éligibilité des remboursements de l'année 2022-2023, à compter du **14 juin 2024**, nous ne traiterons plus de demandes pour la deuxième année du PARPA-EPA.

.../page 2



Le 5 juin 2024
À la direction

Page 2

Pour toute information en lien avec le programme, nous vous invitons à communiquer dès maintenant avec notre équipe spécialisée par téléphone au **1-833-842-3899** ou par courriel, à l'adresse : parpa-epa.darsss@sss.gouv.qc.ca.

Au plaisir de vous accompagner.

Eric Lefebvre

Chef de service associé, CSIO, RARC
Ressources informationnelles et mandats spéciaux
Direction des assurances du réseau de la santé et
des services sociaux
SigmaSanté
Téléphone : 514-282-4226
Courriel : eric.lefebvre.darsss@sss.gouv.qc.ca

François Osamalo Lokoto

Chef d'équipe du programme PARPA-EPA
Direction des assurances du réseau de la santé et des
services sociaux
SigmaSanté
Téléphone : 514-282-4242 poste 4368
Courriel : francois.osamalokoto.darsss@sss.gouv.qc.ca

- p. j. Liste des documents importants à fournir avec une demande d'aide financière
Formulaire de demande 2024-2025